

# Bilan 2009 - 2013 (août)

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

ÉDITION ET DIFFUSION

Montréal 

801, rue Brennan, 4e étage, pavillon Duke  
Montréal, Québec, H3C 0G4

[ville.montreal.qc.ca/grandsparcs](http://ville.montreal.qc.ca/grandsparcs)

ISBN 978-2-7647-1226-9 (version imprimée, français)

ISBN 978-2-7647-1227-6 (PDF, français)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013

**Droits d’auteur**

Ville de Montréal, 2013

**Imprimé à Montréal**

Une copie électronique est disponible sur  
le site Internet de la Ville de Montréal (<http://ville.montreal.qc.ca/grandsparcs>)

# Table des matières

Message de Josée Duplessis	5
Pour une meilleure qualité de vie en ville	6
1. Retour sur les objectifs de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels	7
2. Réalisations et perspectives d'avenir	8
2.1 Secteurs d'intervention de la Politique	8
2.2 Accroître la biodiversité sur l'ensemble de l'agglomération	23
3. La biodiversité en ville : une préoccupation locale et internationale	25
4. Constats généraux et orientations	27
5. Conclusion	36
Annexes	39
Annexe A. Actions entreprises depuis le dernier bilan : avril 2009 – août 2013	40
Annexe B. Superficie protégée : synthèse 2004 – août 2013	44
Ressources disponibles et références	45
Remerciements	46



Trille dressé, parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

## Message de Josée Duplessis

C'est avec une grande fierté que nous vous livrons ce troisième bilan de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, neuf ans après son adoption.

De 3,1 % en 2004, le territoire terrestre protégé dans l'agglomération est passé à 5,75 %, à quelques pas de l'objectif de 6 % que nous nous sommes donné. En outre, si l'on inclut les plans d'eau qui ceignent Montréal, cette proportion s'élève à 17 %, ce qui correspond aux cibles internationales.

Ce succès, nous le devons au suivi rigoureux des orientations de la Politique et à l'important travail de planification concertée mené par la Ville avec un grand nombre de parties prenantes.

Toute une panoplie de moyens a été utilisée pour garantir la protection de milieux naturels remarquables : outils réglementaires et législatifs, baux à long terme, dons et, en dernier lieu, acquisitions pour un total de 34,7 millions.

Cette Politique a été essentielle pour encadrer de nombreux projets d'agrandissement de parcs et de protection de milieux naturels dans des parcs existants, en plus de mener à la création de trois nouveaux grands parcs.

Bien sûr, plusieurs défis restent à relever. Qu'on pense, entre autres, à l'enjeu de la biodiversité dans les quartiers densément peuplés, à l'ouverture au public de certains parcs, aux corridors écologiques et liens verts, à la question hydraulique ou encore, à la restauration de milieux dégradés.

Je suis convaincue que grâce à l'engagement de la collectivité montréalaise, nous saurons relever ces défis avec brio, voire même aller au-delà, pour le plus grand bénéfice des générations actuelles et futures.



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Josée Duplessis'. The signature is fluid and cursive.

**Madame Josée Duplessis**  
Présidente du comité exécutif  
de la Ville de Montréal,  
responsable du développement durable,  
de l'environnement, des grands parcs  
et des espaces verts



# Pour une meilleure qualité de vie en ville

Le monde connaît la plus grande vague de croissance urbaine de l'histoire. Pour la première fois, plus de la moitié de la population vit dans les villes<sup>1</sup>. Au Québec comme ailleurs, les centres urbains continuent d'attirer des gens en quête de perspectives intéressantes pour leurs familles, tout en étant dans un environnement de qualité. Alors que les changements climatiques, les îlots de chaleur et la qualité de l'air constituent des sources croissantes de préoccupations pour les citoyens, la nécessité de surmonter les défis urbains et d'offrir une meilleure qualité de vie en ville apparaît comme un enjeu d'envergure.

Depuis des décennies, et particulièrement au cours des années 2000, la Ville de Montréal s'est dotée d'une panoplie d'outils complémentaires favorisant le développement durable et la protection de la biodiversité comme : le Programme de gestion des écosystèmes; le Règlement sur l'utilisation des pesticides; la Politique de l'arbre; le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, ainsi que la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels qui fait l'objet de ce troisième bilan.

Adoptée en 2004, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels vise à protéger la mosaïque d'habitats et la diversité biologique, tout

en favorisant le contact entre le citoyen et la nature. Les actions entreprises ont permis de faire passer de 3,1 % à 5,75 % le taux de protection des milieux naturels à l'intérieur des terres de l'agglomération. Nous n'avons jamais été plus près de notre cible, établie à 6 %. Durant les premières années de mise en œuvre de la Politique, de grandes avancées ont pu être réalisées. Les efforts se sont poursuivis et se poursuivent toujours dans le but d'atteindre nos objectifs liés à l'augmentation de la superficie protégée à Montréal, à la consolidation des écosystèmes, ainsi qu'à l'intégration des écosystèmes et des paysages naturels aux milieux de vie.

Lors de l'adoption de la Politique, la priorité était de préserver les derniers grands espaces naturels souvent situés aux extrémités du territoire. En plus



Vue vers le parc du Troisième-Sommet de l'avenue Vincent-d'Indy

de réfléchir aux meilleures façons de poursuivre ces efforts, la Ville doit également se pencher sur les meilleures façons d'agir pour favoriser la biodiversité sur l'ensemble de l'agglomération. Montréal reconnaît l'importance de sa contribution aux efforts de protection à l'échelle métropolitaine et régionale, la portion sud du Québec présentant un grand intérêt sur le plan de la biodiversité.

La présence accrue de nature en ville permet aux citoyens de profiter des bénéfices qui y sont associés, tant sur le plan de la santé physique et psychologique, que sur le plan social et culturel. La participation de l'ensemble de la collectivité est essentielle afin de multiplier les initiatives de verdissement et de protection de la diversité biologique de Montréal, notre patrimoine commun.



Randonnée cycliste, parc-nature du Bois-de-Liesse

<sup>1</sup>Fonds des Nations unies pour la population, *Linking population, poverty and development, Urbanization : a majority in cities*, consulté au mois d'août 2012 : <http://www.unfpa.org/pds/urbanization.htm>

# 1. Retour sur les objectifs de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels vise à :

- maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal;
- assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs existants et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes qui y sont présents;
- favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie.

À l'instar de la Stratégie québécoise sur les aires protégées adoptée dans les années 2000, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal a pour objectif général la protection de 8 % de l'ensemble de l'agglomération, dont 6 % en milieu « terrestre » (incluant les milieux humides, plans et cours d'eau intérieurs). En fait, comme le territoire de l'agglomération comprend une partie des grands plans d'eau qui entourent l'île de Montréal, l'objectif de protection de 8 % du territoire s'avère déjà atteint. En effet, plus de 17 % de l'agglomération est sous protection si l'on prend en considération les aires protégées situées dans le fleuve Saint-Laurent et les autres grands plans d'eau qui sont sous la juridiction du gouvernement fédéral et/ou provincial, selon le cas. Par conséquent, afin de maximiser l'impact de la Politique, les interventions se sont concentrées autour de l'atteinte de l'objectif de protection de 6 % à l'intérieur des terres de l'agglomération, là où la conciliation entre le développement et la conservation représente un enjeu majeur.

L'approche préconisée est basée sur la concertation entre l'ensemble des parties prenantes afin de favoriser une large adhésion aux projets découlant de la Politique. Par exemple, la concertation en amont de la réalisation de projets de développement a permis de protéger de grands espaces naturels d'intérêt écologique. La Ville a su démontrer aux promoteurs la valeur ajoutée de la conservation, notamment sur le plan de la qualité de vie des usagers et de l'augmentation de la valeur des propriétés qui en découlent, afin de les inciter à collaborer à la mise sur pied de projets de conservation d'envergure. Elle a aussi offert un soutien lors de la révision de la réglementation environnementale du Québec et de la réglementation d'urbanisme afin d'assurer la mise sur pied de projets de développement respectant les exigences et de projets de conservation des milieux naturels associés à ces développements qui soient de qualité. Les organismes de conservation ont aussi été partie prenante; Canards illimités Canada, notamment, a contribué à la concrétisation de projets de conservation par la négociation d'ententes de protection de gré et gré avec les développeurs, ainsi que par l'utilisation d'outils comme les servitudes de conservation.

De plus, à travers des processus consultatifs comme l'élaboration de plans concept pour les écoterritoires, les citoyens et groupes d'intérêt ont été invités à participer à l'identification des atouts naturels, des principaux enjeux, ainsi qu'à la définition d'une vision d'avenir pour ces territoires en tant que patrimoine collectif.



Bihoreau gris,  
parc-nature de l'Île-de-la-Visitation

## 2. Réalisations et perspectives

La mise en oeuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels a permis la concrétisation de projets dans les 3 secteurs d'intervention de la Politique : écoterritoires, parcs existants et milieux riverains. D'autres initiatives portant sur l'ensemble de l'agglomération viennent participer aux objectifs de protection et de verdissement.

### 2.1 Secteurs d'intervention

#### Les 10 écoterritoires

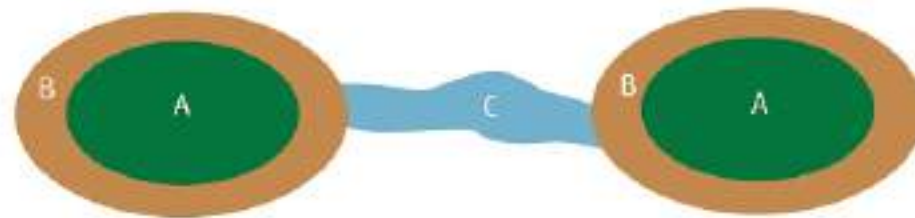
Les écoterritoires sont de vastes espaces comprenant des milieux naturels de plus de 15 hectares (ha), où les actions de protection ont été jugées prioritaires. Un écoterritoire n'est donc pas en lui-même une aire protégée; il comprend des espaces à vocation diverse (résidentielle, institutionnelle, industrielle, etc.) à proximité de milieux naturels d'intérêt. Le concept d'écoterritoire illustre bien l'ambition de la Politique de concilier conservation et développement, enjeu particulièrement présent en milieu urbain. Les écoterritoires sont reconnus au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (partie III, 6.4); lorsqu'un projet est entrepris à l'intérieur de ces territoires, la protection des milieux naturels qui s'y trouvent doit être prise en considération et maximisée.

Dans le cadre de la Politique, la dimension des surfaces à protéger est déterminante car la viabilité des écosystèmes est conditionnée, en bonne partie, par leur superficie. Ainsi,

dans un contexte où Montréal est déjà fortement développée, la Politique cherche d'abord à protéger les grands écosystèmes qui représentent des masses critiques pour accueillir une riche diversité biologique. Voilà pourquoi la plupart des interventions découlant de la Politique se déroulent dans les écoterritoires. Les projets de conservation qui y sont entrepris s'articulent autour du modèle du réseau écologique, qui comprend (A) des zones noyaux, foyers de biodiversité, (B) des zones tampons protectrices et (C) des corridors écologiques, permettant à la flore de se disperser et à la faune de se déplacer.

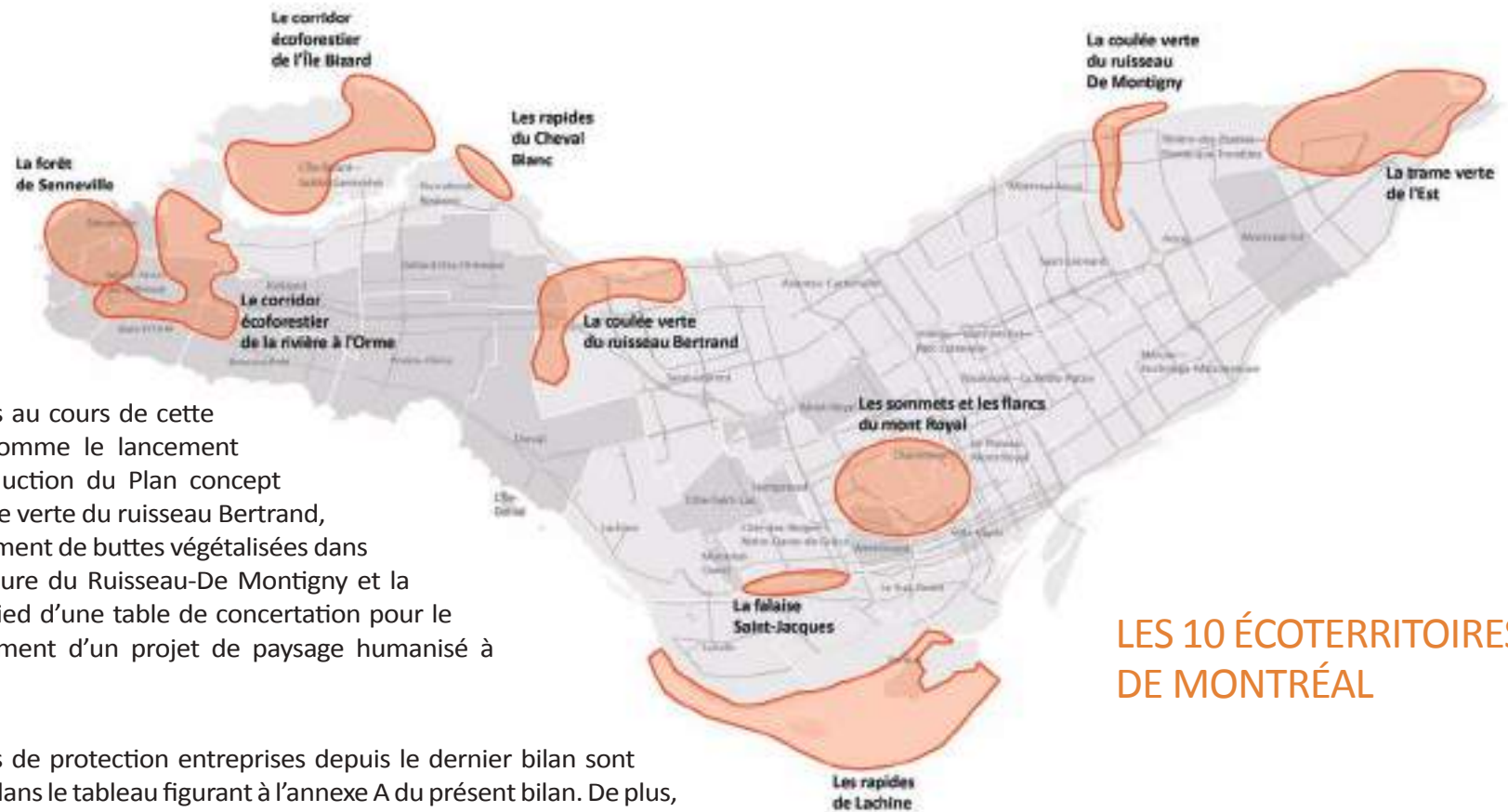
Depuis le dernier bilan, une série d'actions ont été complétées ou ont progressé de façon significative, permettant d'augmenter la superficie protégée de plus de 441 ha (dans les écoterritoires et les parcs) entre avril 2009 et août 2013. Dernièrement, le Comité exécutif a donné un accord de principe pour la protection de 150 ha de propriétés municipales dans les écoterritoires. Plusieurs actions visant à préserver d'autres terrains d'intérêt écologique sont en cours.

De nombreuses actions complémentaires de nature qualitative ont été également



Schématisme du réseau écologique





## LES 10 ÉCOTERRITOIRES DE MONTRÉAL

entreprises au cours de cette période, comme le lancement de la production du Plan concept de la coulée verte du ruisseau Bertrand, l'aménagement de buttes végétalisées dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny et la mise sur pied d'une table de concertation pour le développement d'un projet de paysage humanisé à l'île Bizard.

Les actions de protection entreprises depuis le dernier bilan sont détaillées dans le tableau figurant à l'annexe A du présent bilan. De plus, un tableau présentant la synthèse 2004-2013 des superficies protégées, des outils utilisés et des coûts associés par écoterritoire est disponible à l'annexe B.

Avant tout, les 10 pages suivantes sont consacrées au bilan et aux perspectives pour chacun des écoterritoires. Près d'une décennie après l'établissement de ceux-ci, il importe d'actualiser les besoins et les priorités pour chacun, afin d'adapter et de définir des projets toujours porteurs pour le milieu.

# LA FORÊT DE SENNEVILLE

## Objectifs de protection et de mise en valeur (2004)

- Préserver la biodiversité et l'intégrité des paysages forestiers
- Prévoir des liens fauniques entre l'arboretum Morgan, les grands parcs et le lac des Deux Montagnes
- Préserver les zones humides au nord de l'Écomusée

## Principales réalisations (2004 - août 2013)

- Zone forestière protégée de 16,6 ha par Conservation de la nature Canada (contribution à l'évaluation et à la reconnaissance de la valeur écologique du site)
- Caractérisation écologique de deux massifs forestiers au sud de l'A-40
- Collaboration à la protection d'une zone de conservation de 13 ha sur les terrains du cimetière de Senneville

## Perspectives pour le territoire (2013 +)

### Objectif général

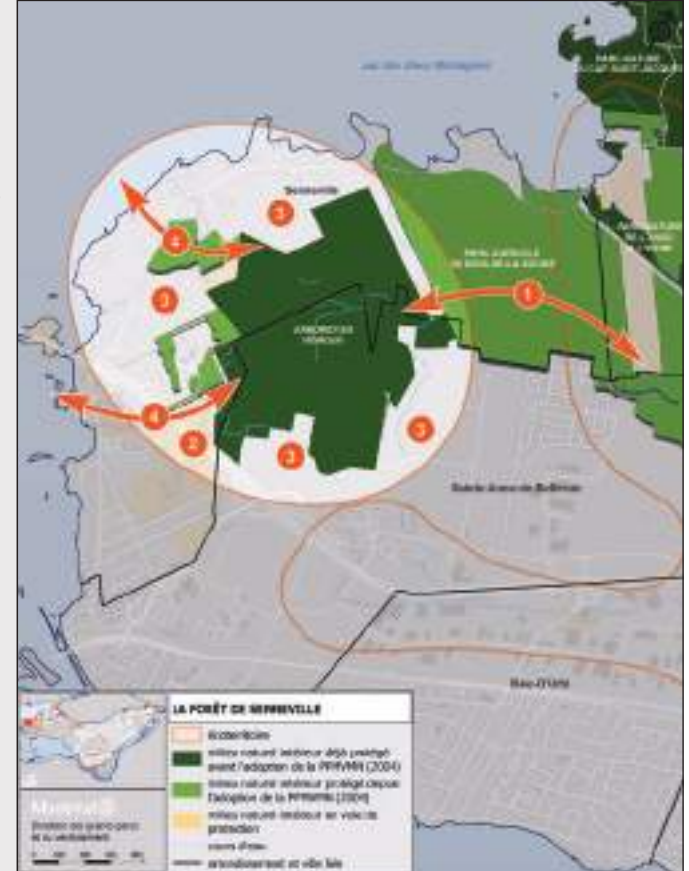
Définir une vision pour l'Ouest de l'île de Montréal (écoterritoires de la forêt de Senneville, du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme et du corridor écoforestier de l'Île Bizard), maximisant les opportunités pour un vaste réseau écologique et récréatif dans ce secteur

### Actions prioritaires

- 1 Assurer un lien écologique entre la forêt de Senneville, le parc agricole du Bois-de-la-Roche et le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
- 2 Consolider la mosaïque forestière
- 3 Assurer une saine gestion des milieux ouverts dans l'écoterritoire et en périphérie
- 4 Assurer un lien écologique entre la forêt de Senneville et le lac des Deux-Montagnes

### Défi

Entretenir un dialogue et une coordination efficace avec les acteurs du secteur pour atteindre les objectifs de protection et de mise en valeur





# LE CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE LA RIVIÈRE À L'ORME

## Objectifs de protection et de mise en valeur (2004)

- Créer un corridor écologique autour de la rivière à l'Orme
- Créer un corridor récréatif de la gare Beaufort au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche
- Maintenir le régime hydrique et améliorer la qualité de l'eau de la rivière
- Consolider les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et du parc agricole du Bois-de-la-Roche par la conservation de milieux naturels d'intérêt écologique sur leur pourtour

## Principales réalisations (2004 - août 2013)

- Protection de plus de 100 ha avec l'aide de divers partenaires par l'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme associé au projet de développement urbain à Pierrefonds-Ouest
- Collaboration entre la Ville de Montréal, Sainte-Anne-de-Bellevue, Investissement Québec et le MDDEFP, résultant en une acquisition de 31 ha par le Ministère à des fins de conservation, dont la gestion sera assurée par la Ville
- Protection d'environ 25 ha dans le bois Angell en collaboration, notamment, avec Canards illimités Canada et la Ville de Beaconsfield

## Perspectives pour le territoire (2013 +)

### Objectif général

Concevoir un Plan concept pour l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, s'inscrivant dans une vision générale pour l'Ouest de l'île

### Actions prioritaires

- 1 Augmenter les superficies protégées du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, incluant le secteur du bois Angell
- 2 Produire un plan directeur pour l'aménagement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme
- 3 Mener une réflexion sur le bassin hydrographique de la rivière à l'Orme

### Défis

- Assurer une planification d'ensemble pour la pérennité de la rivière à l'Orme (incluant le secteur sud-ouest de l'écoterritoire, à la tête de la rivière), tant sur le plan de la quantité et de la qualité de l'eau, que de la protection des milieux naturels environnants
- Identifier un mode d'intendance



# LE CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE L'ÎLE BIZARD

## Objectifs de protection et de mise en valeur (2004)

- Préserver des écosystèmes viables et diversifiés autour de milieux humides et de peuplements forestiers à valeur écologique situés dans des territoires en développement
- Consolider les limites des parcs-nature par la conservation de milieux naturels d'intérêt
- Créer un corridor écologique et récréatif entre la Pointe Théorêt, le lac des Deux Montagnes et le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard
- Conserver une superficie importante de milieux naturels au nord du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard répondant aux exigences de la faune

## Principales réalisations (2004 - août 2013)

- Augmentation de la superficie du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard de 16,9 ha par l'acquisition de milieux naturels de grand intérêt, incluant 2 zones forestières abritant des espèces à statut précaire et 2 fenêtres sur la rivière des Prairies (Pointe-aux-Cèdres)
- Mise en place d'une table de concertation pour le projet de paysage humanisé dans la zone agricole permanente de l'Île Bizard
- Protection de 4,6 ha supplémentaires à la pointe Théoret

## Perspectives pour le territoire (2013 +)

### Objectif général

Poursuivre l'agrandissement du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard et la démarche concernant le projet de paysage humanisé

### Actions prioritaires

- 1 Poursuivre la protection de terrains au pourtour du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard
- 2 Déposer au MDDEFP le dossier de demande de reconnaissance du statut de paysage humanisé
- 3 Aménager le sentier de découvertes associé au projet de paysage humanisé

### Défis

- Maintenir le bilan hydrique des bassins versants alimentant le parc-nature
- Définir un mode d'intendance à long terme pour le projet de paysage humanisé
- Poursuivre la protection des milieux naturels dans les projets de développement en cours et à venir





# LES RAPIDES DU CHEVAL BLANC

## Objectifs de protection et de mise en valeur (2004)

- Préserver un écosystème viable autour d'un site panoramique unique sur la rivière des Prairies, offrant un potentiel en termes de parc d'envergure régional
- Préserver la grande biodiversité du secteur tout en maximisant l'accessibilité aux rives
- Maintenir un lien entre les zones de conservation et les trois parcs locaux riverains

## Principales réalisations (2004 - août 2013)

- Protection de plus de 27 ha issue de négociations avec des propriétaires privés
- Adoption du règlement établissant le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc qui comprend les trois parcs locaux riverains et qui aura à terme plus de 40 ha (3 km de rives)

## Perspectives pour le territoire (2013 +)

### Objectif général

Produire un plan directeur du parc-nature en vue de son ouverture au public

### Actions prioritaires

- 1 Compléter les négociations et les acquisitions pour consolider le parc
- 2 Effectuer des inventaires biophysiques détaillés et produire un plan d'aménagement du parc

### Défi

Tenir compte de la fragilité du site, étroit et comprenant une importante superficie de milieux humides riverains, lors de l'aménagement du parc (sentiers, bâtiment d'accueil, stationnement, etc.)





# LA COULÉE VERTE DU RUISSEAU BERTRAND

## Objectifs de protection et de mise en valeur (2004)

- Contrôler la qualité et la quantité d'eau du ruisseau
- Rediriger les eaux de drainage des terrains du Technoparc vers le ruisseau
- Recréer un écosystème autour du ruisseau entre les terrains de l'aéroport et du parc-nature du Bois-de-Liesse par l'aménagement et la mise en valeur de milieux naturels
- Consolider les limites du parc-nature du Bois-de-Liesse en incluant les peuplements forestiers d'intérêt écologique au sud du parc
- Prévoir un lien vert entre le lac Saint-Louis et le parc-nature du Bois-de-Liesse

## Principales réalisations (2004 - août 2013)

- Négociations avec les propriétaires de terrains, menant à l'adoption d'un règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc-nature des Sources (protection à terme d'environ 40 ha dans une trame industrielle)
- Proposition d'un projet de conservation sur les terrains du Technoparc en lien avec le parc-nature des Sources
- Production en cours du Plan directeur du parc-nature du Bois-de-Saraguay
- Tenue d'un atelier sur la vision envisagée pour le Plan concept de l'écoterritoire

## Perspectives pour le territoire (2013 +)

### Objectif général

Consolider les pôles écologiques et établir des connexions fauniques, floristiques et récréatives

### Actions prioritaires

- 1 Compléter le plan concept pour l'écoterritoire
- 2 Préparer le plan directeur et aménager le parc-nature des Sources
- 3 Finaliser le plan directeur et procéder à l'aménagement du parc-nature du Bois-de-Saraguay

### Défi

Assurer des connexions malgré la fragmentation liée à la présence d'infrastructures routières et ferroviaire majeures



# LES SOMMETS ET LES FLANCS DU MONT ROYAL

## Objectifs de protection et de mise en valeur (2004)

- Mettre à jour le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal en y intégrant notamment les objectifs liés à la gestion écologique dans les parcs-nature
- Préserver la valeur emblématique des sommets et des flancs de la montagne
- Protéger les espaces forestiers constitués de 3 strates végétales en tant que lieux d'alimentation et de nidification pour une variété d'oiseaux
- Apporter une attention particulière aux peuplements forestiers exceptionnels sur le flanc nord
- Maximiser les vues et possibilités de contact avec la nature sur le pourtour de la montagne
- Favoriser les liens verts entre les îlots naturels sur les trois sommets
- Préserver le couloir boisé qui encadre la voie Camilien-Houde

## Principales réalisations (2004 - août 2013)

- Dépôt d'une nouvelle version du plan de protection et de mise en valeur (2009) intégrant 3 volets : paysage, biodiversité et biomasse
- Signature du Pacte patrimonial du mont Royal visant à mieux conjuguer les efforts volontaires de protection des institutions installées sur ces flancs avec ceux de la Ville de Montréal
- Mise en place du projet de conservation de la biodiversité issu du plan de protection et de mise en valeur, favorisé notamment par un programme de soutien financier pour les institutions situées sur le mont Royal (gouvernement du Québec / Ville de Montréal)
- Baux de location sur des terrains de l'Université de Montréal et de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Montréal permettant l'aménagement du parc du Troisième-Sommet
- Consolidation de la mosaïque forestière par différentes actions sur le terrain (plantations, contrôle d'espèces envahissantes, etc.)
- Tenue du Sommet du Mont-Royal 2013 organisé par la Ville de Montréal et les amis de la montagne

## Perspectives pour le territoire (2013 +)

### Objectif général

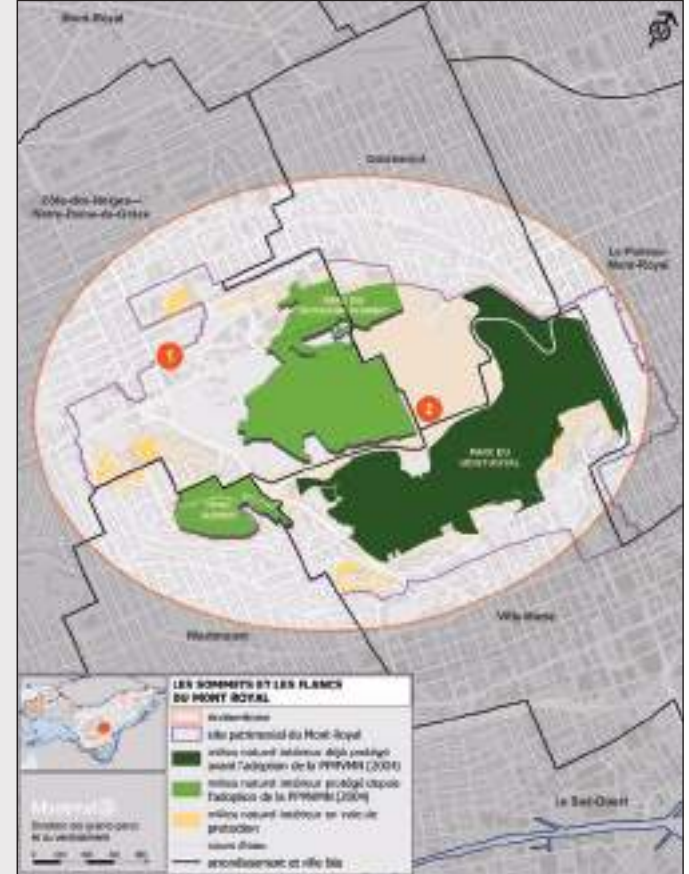
Réaliser le projet de conservation de la biodiversité en collaboration avec les partenaires

### Actions prioritaires

- 1 Effectuer une mise à jour des connaissances sur la faune pour l'ensemble du site patrimonial du Mont-Royal
- 2 Mettre en place un comité de gestion pour la réalisation du projet de conservation

### Défi

Assurer un plan de gestion écologique d'ensemble sur le site patrimonial du Mont-Royal avec toutes les parties prenantes, incluant un mécanisme de suivi





# LA COULÉE VERTE DU RUISSEAU DE MONTIGNY

## Objectifs de protection et de mise en valeur (2004)

- Préserver un écosystème viable autour du ruisseau
- Préserver la grande biodiversité des îles en permettant des activités récréatives compatibles avec la protection des milieux naturels
- Assurer un volume d'eau adéquat et de qualité au ruisseau
- Créer un parc linéaire afin de mettre en réseau un territoire s'étendant de la rivière des Prairies au bassin de rétention d'Anjou

## Principales réalisations (2004 - août 2013)

- Acquisitions et ententes permettant de protéger un corridor boisé le long du ruisseau
- Acquisition de l'île Lapierre et élaboration d'un plan préliminaire d'aménagement et de mise en valeur
- Aménagement du sentier multifonctionnel et inauguration du parc-nature du Ruisseau-De Montigny
- Aménagement de buttes créant des mosaïques d'habitats et de paysages, ainsi que des écrans visuels et sonores pour le parc le long de l'A-25
- Réalisation et adoption du plan concept par le Comité exécutif de la Ville

## Perspectives pour le territoire (2013 +)

### Objectif général

Aménager le parc-nature pour maximiser l'expérience des milieux naturels présents, passant des paysages associés au ruisseau et culminant avec ceux associés à la rivière des Prairies et aux îles

### Actions prioritaires

- 1 Poursuivre les acquisitions et ententes pour agrandir le parc-nature
- 2 Poursuivre les réflexions sur la création de liens entre les buttes (passerelle ou pont vert)
- 3 Effectuer des inventaires biophysiques et aménager l'île Lapierre pour protéger les habitats et permettre l'accès au public

### Défi

Créer des liens pour diminuer l'effet de fragmentation causé par les infrastructures routières majeures



# LA TRAME VERTE DE L'EST

## Objectifs de protection et de mise en valeur (2004)

- Suppléer à la carence d'espaces naturels dans l'Est de l'île de Montréal
- Préserver la biodiversité en protégeant les milieux naturels d'intérêt écologique encore présents
- Maximiser la connexion et l'accessibilité des espaces naturels pour la population et la faune
- Consolider le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies
- Assurer une alimentation d'eau adéquate en qualité et en quantité au ruisseau Pinel, à la coulée Grou et aux marais de tête
- Conserver les bois le long de l'A-40 comme protection antibruit et élément de qualité visuelle d'un milieu fortement industrialisé qui constitue une porte d'entrée sur Montréal

## Principales réalisations (2004 - août 2013)

- Acquisition de l'île Bonfoin conjointement avec Conservation de la nature Canada
- Protection de 11 ha à la tête du ruisseau Pinel et de 10 ha à la tête de la coulée Grou
- Dépôt du plan concept pour l'écoterritoire (thématique nature-eau) (2007)
- Protection et aménagements fauniques sur 9,6 ha suite à la densification d'un projet immobilier
- Engagement d'Hydro-Québec à compenser la destruction d'un secteur intérêt d'environ 5 ha par des initiatives de protection couvrant environ 31 ha
- Augmentation de la superficie des milieux naturels protégés à la coulée Grou de 28 ha

## Perspectives pour le territoire (2013 +)

### Objectif général

Protéger et mettre en valeur la coulée Grou et le ruisseau Pinel, et consolider le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

### Actions prioritaires

- 1 Effectuer une étude de faisabilité sur le drainage pour assurer la pérennité hydrique du secteur des marais du parc-nature et de la coulée Grou
- 2 Poursuivre les réflexions visant à accroître les superficies protégées en rives et améliorer l'accessibilité
- 3 Poursuivre les actions de protection pour lier le ruisseau Pinel et la coulée Grou au parc-nature
- 4 Gérer la surpopulation du cerf de Virginie

### Défis

- Assurer, en accord avec les propriétaires concernés, l'alimentation en eau de la coulée Grou, du ruisseau Pinel et du secteur des marais du parc-nature pour leur conservation à long terme
- S'assurer du bon arrimage entre l'aménagement de la gare de l'Est et le parc-nature





# LES RAPIDES DE LACHINE

## Objectifs de protection et de mise en valeur (2004)

- Conserver l'intégrité des écosystèmes
- Préserver le patrimoine culturel
- Mettre en valeur le potentiel récréotouristique

## Principales réalisations (2004 - août 2013)

- Servitude de conservation perpétuelle sur les terrains de l'arrondissement de Verdun dans le bois du Domaine Saint-Paul et le lac des Battures (26 ha)

## Perspectives pour le territoire (2013 +)

### Objectif général

Bonifier les plans d'aménagement et les pratiques d'entretien affectant les milieux naturels et les rives afin d'en assurer la pérennité

### Actions prioritaires

- 1 Établir un état de situation pour l'ensemble de l'écoterritoire avec les partenaires
- 2 Poursuivre les négociations avec Hydro-Québec en vue de réaliser les travaux de génie nécessaires et de prévoir le transfert de la propriété à la ville de Montréal (parc des Rapides)
- 3 Élaborer des stratégies pour relier les rapides de Lachine aux milieux environnants

### Défi

Malgré la présence d'infrastructures majeures, connecter cet écoterritoire à l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques en passant par des pôles d'intérêt comme le parc Angrignon, afin de mettre davantage en valeur le secteur sud de l'île de Montréal





# LA FALAISE SAINT-JACQUES

## Objectifs de protection et de mise en valeur (2004)

- Élaborer un plan de protection et de mise en valeur en concertation avec les arrondissements concernés
- Déterminer et réaliser les interventions nécessaires au problème d'érosion de la falaise

## Principales réalisations (2004 - août 2013)

- Définition par le comité technique d'une vision pour la falaise axée sur la conservation et permettant la mise en valeur à des fins récréatives (non intensives) en périphérie
- Octroi de contrats pour le nettoyage de la falaise à Nature Action Québec
- Participation à une réflexion en amont avec le MTQ sur l'aménagement de milieux humides au pied de la falaise dans le cadre de l'avant-projet définitif du réaménagement de l'échangeur Turcot, ainsi qu'à un comité de travail pour limiter les impacts des travaux sur la faune et la flore de la falaise
- Proposition conceptuelle d'un lien Nord-Sud

## Perspectives pour le territoire (2013 +)

### Objectif général

Saisir l'opportunité du réaménagement de l'échangeur Turcot pour agrandir et bonifier la mosaïque de milieux naturels dans l'écoterritoire et pour créer des liens avec les quartiers environnants

### Actions prioritaires

- 1 Concevoir une bande verte au pied de la falaise, en réfléchissant aux opportunités liées à la gestion des eaux associée aux projets de développement du secteur (Turcot, Hippodrome) pour alimenter les milieux humides qui y seraient aménagés
- 2 Maintenir les milieux ouverts dans la mosaïque forestière de la falaise et prévoir des aménagements dans la future bande verte pour favoriser la couleuvre brune
- 3 Effectuer des aménagements visant à désenclaver la falaise (et le sentier prévu) par des liens vers les quartiers environnants et les grands parcs (Angrignon, des Rapides)

### Défi

Connecter la falaise avec d'autres milieux d'intérêt pour mettre en valeur le secteur sud de l'île, malgré la fragmentation due à la présence d'infrastructures majeures





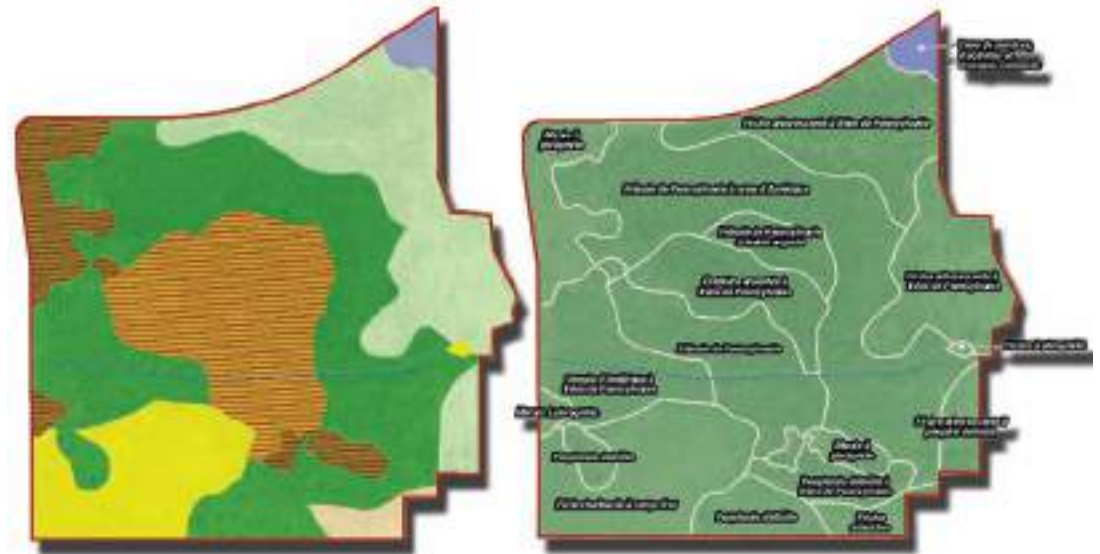
## Les milieux naturels dans les parcs existants

Montréal vise à adapter le modèle de gestion des écosystèmes appliqué dans les parcs-nature, à certains grands parcs de son réseau ainsi qu'à certains parcs locaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal caractérisés par la présence de milieux naturels d'intérêt. À cet effet, en 2008, une étude de caractérisation des milieux naturels a été réalisée sur 10 grands parcs et 49 parcs locaux, afin de déterminer l'étendue des milieux naturels qu'il serait intéressant de protéger et de mettre en valeur.

Par la suite, avec la collaboration des arrondissements, la Ville a établi une liste préliminaire de 22 parcs locaux qui possèdent les attributs pour devenir des parcs de conservation sous gestion écologique et pouvant être inscrit au Répertoire des milieux naturels protégés de Montréal. Ce Répertoire vise à confirmer officiellement les sites de l'agglomération voués à la protection, au maintien et/ou au rehaussement de la biodiversité à long terme. Comme il est précisé dans les lignes directrices adoptées en

2009 lors de la création du Répertoire, pour être inscrit, le parc doit respecter la définition d'aire protégée de l'Union internationale pour la conservation de la nature (2008). Il doit aussi être doté d'un zonage de conservation et comprendre un minimum de 75 % d'espaces à prédominance naturelle sur lesquels sera appliquée une gestion écologique et le principe d'aucune perte nette d'habitat.

Le parc Marcel-Laurin, situé dans l'arrondissement Saint-Laurent, est le premier parc d'arrondissement inscrit au Répertoire des milieux naturels protégés de Montréal. Issues d'une démarche volontaire de la part des arrondissements, les inscriptions se concrétiseront progressivement. Il est également dans l'intention de la Ville d'y inscrire, dans un proche avenir, tous les parcs-nature et certains grands parcs de son réseau.



Extrait des cartes du plan de gestion du site du bois du parc Marcel-Laurin, arrondissement Saint-Laurent





## Les milieux riverains

Les espaces riverains d'intérêt écologique constituent un maillon important de la mosaïque de milieux naturels montréalaise. En effet, ces sites sont souvent essentiels à l'alimentation et à la reproduction de la faune aquatique et semi-aquatique. Les citoyens ont aussi à maintes reprises exprimé le souhait d'avoir davantage accès aux grands plans d'eau entourant Montréal. Ces plans d'eau sont sources de biodiversité et intimement liés à l'histoire et à l'identité montréalaise. Toutefois, les terrains en rive sont souvent privés. Certaines acquisitions, effectuées par la Ville dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique, ont permis d'agrandir les parcs-nature en rive et d'offrir des points de vue supplémentaires sur ces paysages uniques, tout en liant de nouveaux segments riverains d'intérêt écologique aux projets de conservation.

Il est à noter qu'en 2009, le conseil d'agglomération de Montréal a intégré, au schéma d'aménagement en vigueur, les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du

ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP). Les arrondissements doivent ainsi intégrer à leur réglementation d'urbanisme de nouvelles normes de protection.

En outre, le MDDEFP et certains arrondissements ont mis sur pied des initiatives de sensibilisation des propriétaires riverains à la protection des berges, notamment par

la diffusion de brochures d'information. La poursuite de telles initiatives est souhaitable.

La Ville continuera pour sa part à saisir les opportunités d'agrandir ou de créer de nouvelles zones de protection en rive, comme en témoigne notamment l'établissement en 2009 du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc qui fera l'objet d'un aménagement en vue de son ouverture au public.



Îles Lapierre, Boutin, Rochon et Gagné dans la rivière des Prairies





Square des Frères-Charon, Montréal

## 2.2 Accroître la biodiversité sur l'ensemble de l'agglomération

Les écoterritoires, qui comprennent la plupart des derniers grands milieux naturels de l'agglomération, ont été particulièrement ciblés lors de la mise en œuvre de la Politique. De façon générale, les écoterritoires se trouvent aux extrémités de l'île de Montréal et sur l'île Bizard, à une certaine distance des secteurs où réside la majeure partie de la population. C'est aussi le cas pour la plupart des parcs-nature. Considérant l'importance des services rendus par la nature, tant sur le plan de la santé physique que psychologique, il importe de poursuivre les efforts entamés et aussi d'initier de nouvelles actions au cœur de Montréal et dans les secteurs densément peuplés.

La protection de zones naturelles d'intérêt dans les parcs de quartier existants contribuera notamment à cet objectif. D'autres milieux naturels situés à l'extérieur des écoterritoires peuvent aussi présenter un intérêt écologique. En outre, bien qu'ils ne constituent pas des milieux naturels au sens de la Politique, les petits espaces verts, les rues bordées d'arbres, les ruelles vertes, les terres agricoles ainsi que les murs et toits verts ne manquent pas d'intérêt sur le plan tant environnemental que social. Ils

pourraient aussi contribuer au développement de liens verts sillonnant la ville et connectant des sites plus intègres sur le plan écologique.

Montréal a ainsi pour ambition tant l'atteinte des objectifs de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, que le verdissement et l'accroissement de la biodiversité sur l'ensemble du territoire, dans une perspective complémentaire.

### **Caractérisation des milieux humides et des milieux naturels non protégés**

Le nouveau Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) prévoit l'établissement d'une trame verte et bleue à l'échelle métropolitaine qui vise à mettre en valeur le patrimoine naturel, le patrimoine bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques. La Ville de Montréal devra ainsi identifier les composantes de la trame verte et bleue situées sur le territoire

de l'agglomération afin de développer des stratégies pour mettre celles-ci en valeur, en cohérence avec les objectifs de la CMM.

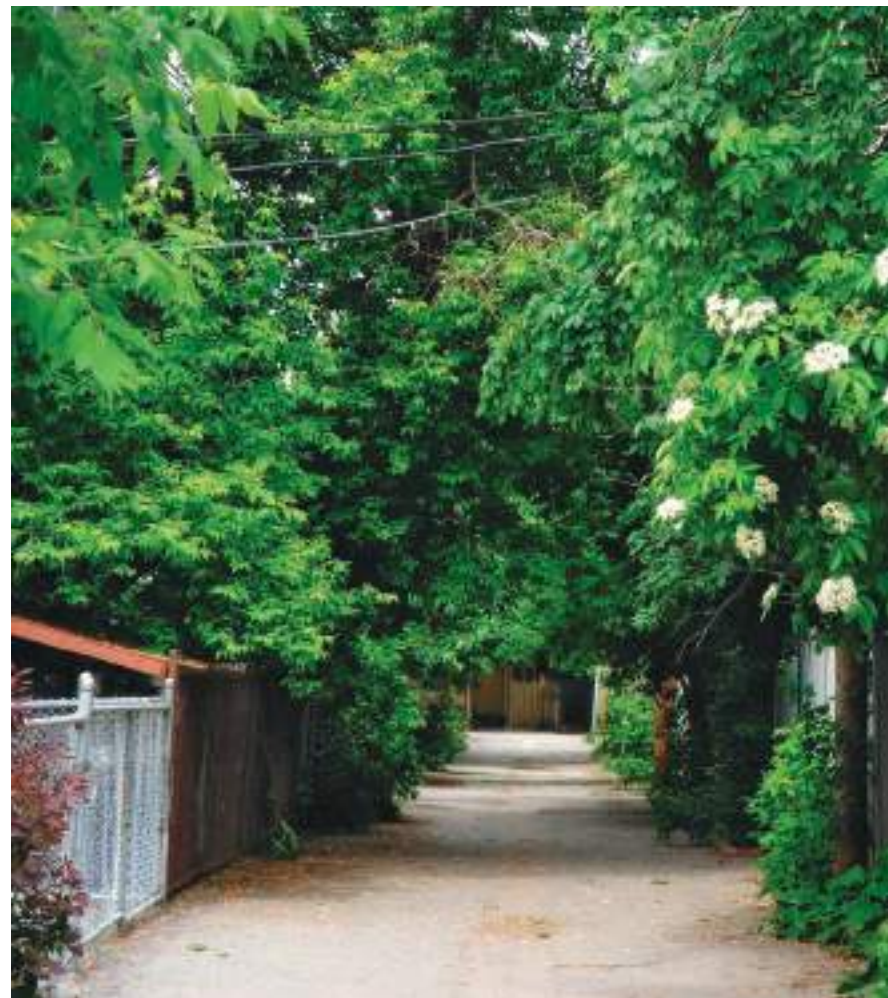
Dans le cadre de cette démarche, la Ville effectue un diagnostic des milieux naturels de l'agglomération. La CMM exige la caractérisation des milieux humides de 0,3 ha et plus, ainsi que l'élaboration de plans de conservation associés. Quant aux autres milieux naturels, l'identification des aires boisées dans les bois métropolitains et corridors forestiers reconnus au PMAD ainsi que les aires protégées inscrites au registre du MDDEFP est exigée. Préférant considérer les milieux humides comme parties intégrantes de la mosaïque de milieux naturels montréalaise plutôt que de les traiter séparément, la Ville a pris l'initiative de développer une vision d'ensemble concernant les milieux naturels de l'agglomération. Dans un premier temps, les bases de données de cartographie sont mises à jour et une identification des sites d'intérêt écologique est en cours. Les résultats de ces démarches alimentent la préparation du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.



## Augmenter le couvert végétal à Montréal

Plusieurs initiatives complémentaires à la Politique qui favorisent l'accroissement du couvert végétal dans l'ensemble de l'agglomération, ont été mises sur pied. Par exemple, le Plan d'action canopée 2012-2021 prévoit la plantation supplémentaire de 300 000 arbres, tant sur le domaine public que privé, afin d'atteindre l'objectif d'étendre la canopée de 20 % à 25 % sur le territoire de l'agglomération d'ici 2025, tel qu'annoncé dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

En outre, dans la perspective du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, la Ville a entrepris de mettre sur pied des parcours au cœur des secteurs densément peuplés « les promenades urbaines » ayant pour objectifs de redonner plus d'espace au piéton, de multiplier les initiatives de verdissement, ainsi que de favoriser la découverte et le rayonnement du patrimoine montréalais. Avec l'aide de partenaires de la collectivité, Montréal travaille à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre comprenant l'identification de secteurs ciblés à l'échelle de l'île ainsi qu'au développement de premiers tronçons, liant le fleuve Saint-Laurent au mont Royal. Les résultats de ces actions feront l'objet d'une annonce publique.



Ruelle du Plateau-Mont-Royal

### 3. La biodiversité en ville : une préoccupation locale et internationale

Les efforts de Montréal en matière de protection des milieux naturels et de la biodiversité s'inscrivent dans une préoccupation mondiale reconnaissant l'importance de la nature en ville et le rôle clé des municipalités pour la préserver. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies, dont les bureaux sont à Montréal, a développé une

initiative pour favoriser l'implication des villes pour la biodiversité. À cet effet, le Secrétariat coordonne un réseau international de partenaires : le Partenariat mondial pour l'action locale et internationale pour la biodiversité. En tant que ville hôte du Secrétariat, Montréal siège sur le Comité consultatif des villes du Partenariat. Les initiatives montréalaises, notamment l'expérience de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, suscitent un grand intérêt chez les partenaires du réseau. Les écoterritoires font d'ailleurs l'objet d'une étude de cas dans la récente publication *Cities and Biodiversity*

*Outlook*, la première analyse globale des Nations unies sur les liens entre l'urbanisation, la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes<sup>2</sup>.

Le 23 mai 2013, le Secrétariat de la CDB et la Ville de Montréal ont accueilli le Comité consultatif des villes du Partenariat mondial sur l'action locale et internationale pour la biodiversité. Profitant de la présence d'experts internationaux à Montréal, la Direction des grands parcs et du verdissement a organisé une conférence ouverte au grand public les 21 et 22 mai 2013, au chalet du parc du Mont-Royal



Allocutions d'ouverture de monsieur Braulio Ferreira de Souza Dias, secrétaire exécutif, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de madame Josée Duplessis, membre du comité exécutif, responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts, chalet du parc du Mont-Royal, 21 mai 2013 (photos : Jean Landry | Architecte paysagiste/Photographe)

<sup>2</sup><http://www.cbd.int/doc/publications/cbo-booklet-2012-en.pdf>





et à Espace pour la Vie | Jardin botanique, sur le thème « la biodiversité urbaine, une valeur à apprécier ». Cette conférence a réuni plus de 150 participants locaux et internationaux représentant des municipalités, gouvernements, universités, le milieu des affaires et la société civile. Les échanges auront permis de partager des expériences innovantes provenant de plusieurs villes, telles qu'Edmonton, Mexico, Montpellier, New-York, Paris et Singapour. La discussion a porté plus particulièrement sur la façon de favoriser des collaborations entre la société civile, la communauté des affaires et les villes face aux enjeux de la biodiversité urbaine.

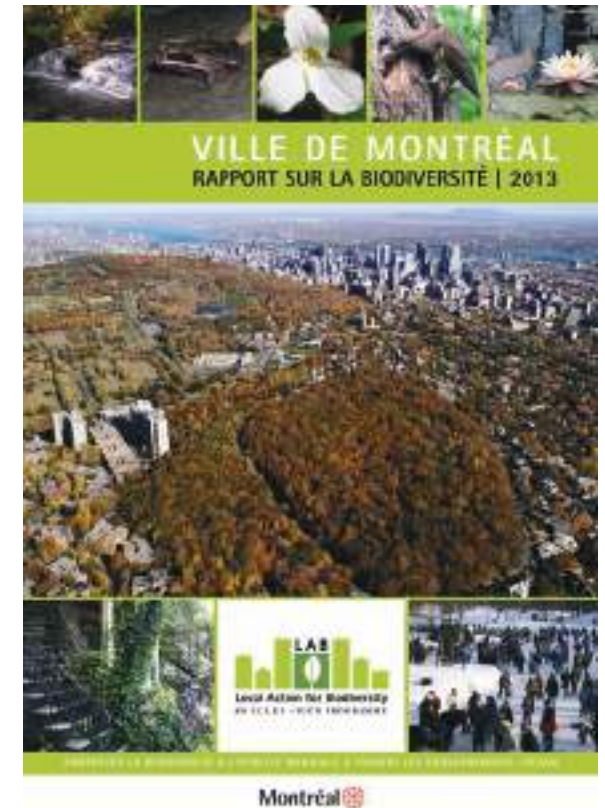
La Ville participe à des projets concrets appuyés par le Partenariat mondial, comme l'Indice de biodiversité des villes<sup>3</sup> et le projet Action locale pour la biodiversité<sup>4</sup> (LAB), ayant d'importantes répercussions positives pour Montréal. L'Indice de biodiversité, en cours d'élaboration, réunit un ensemble d'indicateurs qui permettent d'effectuer un suivi de l'état de la biodiversité et des modes de gestion en place.

Le projet Action locale pour la biodiversité s'articule autour de cinq étapes et vise l'élaboration

et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action en matière de biodiversité. Un comité composé de représentants de différentes unités de la Ville et d'acteurs de la collectivité issus, notamment, du milieu gouvernemental, municipal, scientifique et communautaire, a été formé en appui à la démarche pour mettre sur pied une stratégie rassembleuse et mobilisatrice pour Montréal. Le rapport sur la biodiversité | 2013 de Montréal a été rendu public le 22 mai, Journée internationale de la biodiversité, dans le cadre de la conférence sur la biodiversité urbaine. Deux étapes clés de la démarche LAB sont franchies avec la publication de ce rapport et la signature de l'engagement de Durban en août 2011, par lequel la Ville reconnaît sa responsabilité face à la biodiversité et exprime son intention de développer et de mettre en application une stratégie de biodiversité. C'est dans cette perspective que la Ville doit maintenant s'engager.

La participation de Montréal à des projets et réseaux d'échanges internationaux est stimulante. Elle permet de partager les initiatives innovatrices de Montréal, notamment, l'approche de la Politique de protection et de

mise en valeur des milieux naturels, ainsi que de connaître les projets inspirants d'ailleurs. Elle amène la Ville à prendre de nouveaux engagements.



<sup>3</sup>Coordonné par le gouvernement de Singapour et le Secrétariat de la CDB <http://www.cbd.int/en/subnational/partners-and-initiatives/city-biodiversity-index> (consulté en août 2013)

<sup>4</sup>Coordonné par l'ONG internationale ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable <http://www.cbc.iclei.org/lab-about> (consulté en août 2013)

## 4. Constats généraux et orientations

Près de 10 ans après l'adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, Montréal bénéficie d'une superficie protégée de 2 886 ha à l'intérieur des terres, comparativement à 1 569 ha en 2004<sup>5</sup>. Ce sont donc plus de 1 300 ha de milieux naturels qui ont été protégés depuis 2004. Les actions entreprises ont permis d'agrandir plusieurs parcs-nature qui font l'objet d'une gestion écologique, et de créer trois nouveaux grands parcs. La mise en œuvre de la Politique a aussi permis à la Ville d'acquérir une expérience significative sur la mise en place de projets de conservation d'envergure sur un territoire urbain, à l'aide d'une approche concertée et d'une série d'outils qui ont contribué à bonifier bon nombre d'autres initiatives sur la biodiversité. Les résultats sont très significatifs, la mise en œuvre de cette politique est un grand succès.

Parmi les orientations pour les années qui viennent, il faudra engager une démarche avec le gouvernement du Québec pour la protection de leurs propriétés dans les écoterritoires.

Outre la poursuite des efforts pour protéger les 140 ha supplémentaires permettant d'atteindre l'objectif de 6 % de superficie intérieure protégée, l'un des principaux défis demeure l'aménagement et l'ouverture des nouveaux espaces protégés au public. Des onze (11) parcs-nature existants, cinq (5) doivent faire l'objet d'un aménagement

en vue de leur ouverture à la population : il s'agit du parc agricole du Bois-de-la-Roche, du parc-nature du Bois-de-Saraguay, du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, du parc-nature du Bois-d'Anjou et du parc-nature des Sources. Ce volet, ainsi que le maintien des actifs, requièrent beaucoup de ressources, mais sont essentiels pour assurer la préservation et l'accès à la biodiversité montréalaise. Dans un contexte où l'importance de la protection des milieux naturels fait toujours l'objet de fortes demandes au sein de la population et où les ressources demeurent rares à la Ville, la réflexion sur de nouvelles façons d'impliquer différentes parties prenantes de la collectivité sur le plan de l'intendance du patrimoine naturel montréalais, notamment les citoyens, devra être poursuivie durant les prochaines années.

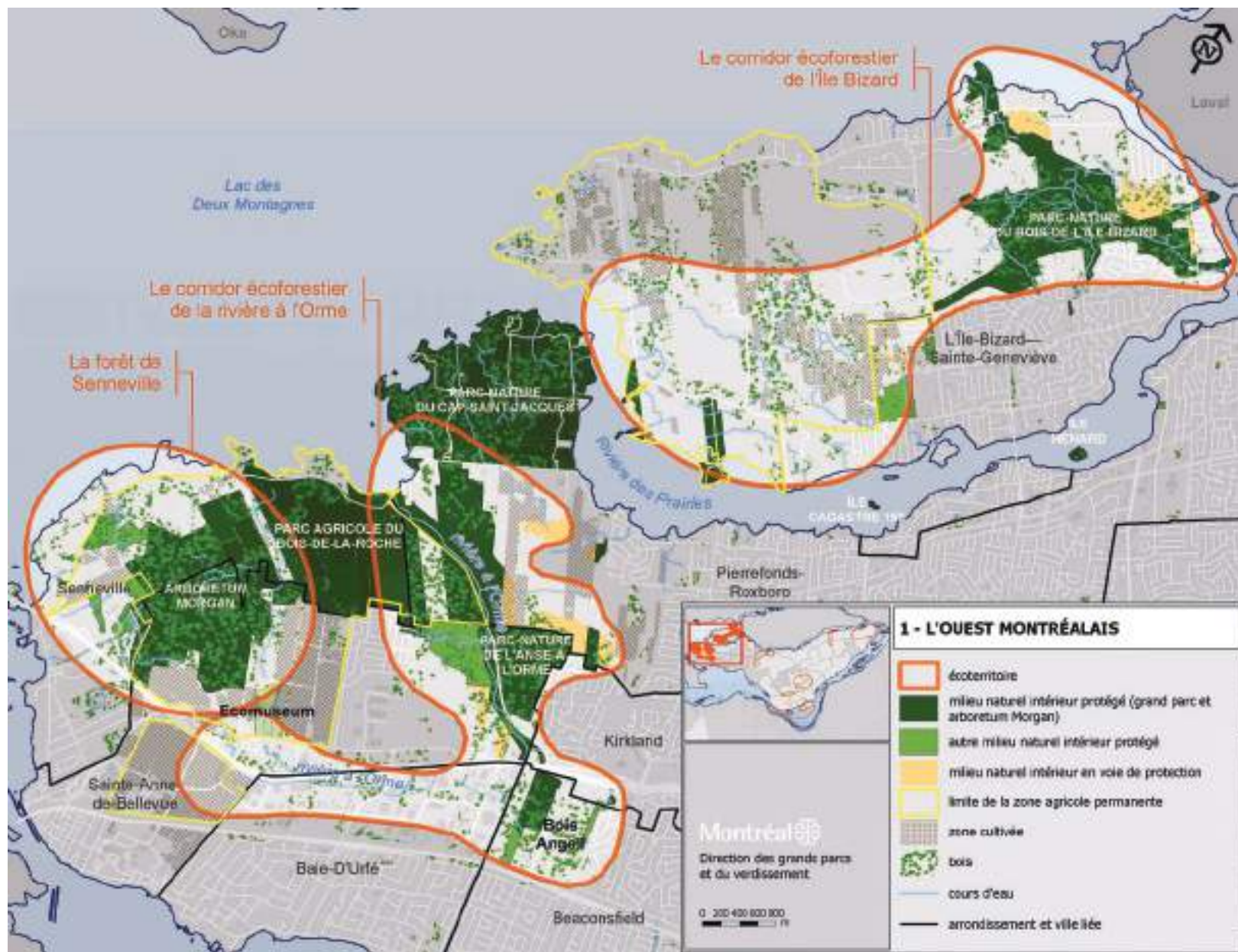
En plus des perspectives d'avenir proposées pour chacun des 10 écoterritoires, quatre chantiers structurants et porteurs sont envisagés, s'inscrivant dans les suites de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Ces chantiers visent à aborder des défis majeurs tels que la connectivité écologique et récréative, la gestion hydrique, ainsi que la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Ce sont des projets visionnaires d'envergure dont la réalisation s'inscrit dans le moyen et long terme. Ces initiatives nécessiteront, pour se concrétiser, une importante mobilisation d'acteurs.



Caryer ovale, parc-nature du Bois-de-Saraguay

<sup>5</sup>Ayant raffiné notre méthode de calcul, nous parlons de 1 569 ha protégés avant la Politique, plutôt que de 1 616 ha, tel qu'indiqué dans les bilans précédents.







## 1. Définir une vision d'ensemble pour l'ouest de l'île de Montréal en vue de constituer un vaste parc régional

### Contexte

L'ouest de Montréal abrite une mosaïque de milieux naturels d'environ 1 000 ha, située dans l'Arboretum Morgan, le parc agricole du Bois-de-la-Roche, les parcs-nature de l'Anse à l'Orme et du Cap-St-Jacques, l'Écomusée et le bois Angell, ainsi que dans les espaces limitrophes à ces territoires. L'ouest montréalais compte aussi des milieux naturels et agricoles remarquables à l'île Bizard. Ces territoires présentent des caractéristiques de grand intérêt :

- le réseau hydrographique y est bien développé : présence de plusieurs milieux humides et cours d'eau dont la rivière à l'Orme, la rivière des Prairies et le lac des Deux Montagnes;
- plusieurs forêts matures et centenaires : érablières sucrières, prucheraies, cédrières, chênaies rouges et hêtraies qui abritent un grand nombre d'espèces floristiques à statut précaire;
- la faune est diversifiée et bénéficie d'habitats de grande qualité. Les espèces vedettes

sont : le castor, le cerf de Virginie, le vison, la loutre de rivière, le canard branchu, le grand héron, la buse à épauettes, l'épervier de Cooper, le goglu des prés et la tortue géographique;

- les espaces agricoles contribuent à enrichir le paysage et jouent un rôle important sur le plan de la biodiversité en tant que milieux ouverts, corridors écologiques à maintenir en place.

### Perspectives d'action

- Définir une vision pour l'ouest de l'île de Montréal (écoterritoires de la forêt de Senneville, du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme et du corridor écoforestier de l'île Bizard) s'inscrivant dans les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et plus particulièrement dans l'objectif d'identifier les composantes d'une Trame verte et bleue et de réaliser un Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- Réaliser un plan concept pour l'écoterritoire

du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme;

- Produire un plan directeur d'aménagement pour les terrains protégés du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme (comprenant un réseau de sentiers permettant la découverte d'une flore et d'une faune exceptionnelles et de paysages particuliers en milieu urbain/périurbain);
- Définir des principes d'intendance et le plan d'action qui lui sera associé.



Vue aérienne de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme







## 2. Poursuivre la mise en valeur des milieux naturels de l'est de Montréal en restaurant notamment les réseaux écologiques

### Contexte

Les actions de protection et de mise en valeur des milieux naturels de l'est montréalais doivent être poursuivies en accord avec les orientations du Plan concept de l'écoterritoire. Une attention particulière doit être portée à la question hydraulique. La modification importante des bassins versants naturels dans l'Est de Montréal a entraîné des problèmes majeurs d'alimentation en eau de la coulée Grou et du secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

(deux territoires de grande biodiversité), ainsi qu'un surplus d'eau dans le bois de l'Héritage dans le parc-nature, ayant un impact sur les communautés forestières terrestres.

### Perspectives d'action

- Poursuivre les actions de protection et de mise en valeur des milieux naturels de l'est montréalais en s'inscrivant dans les orientations du Plan métropolitain d'aménagement et de développement

(PMAD) et, plus particulièrement, dans l'objectif d'identifier les composantes d'une Trame verte et bleue;

- Réaliser une étude hydraulique de ce territoire et proposer des scénarios d'aménagement entraînant notamment une réorganisation des bassins versants actuels;
- Effectuer une étude de faisabilité des scénarios d'aménagement;
- Faire les interventions requises.



Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies (secteur du Bois-de-l'Héritage)

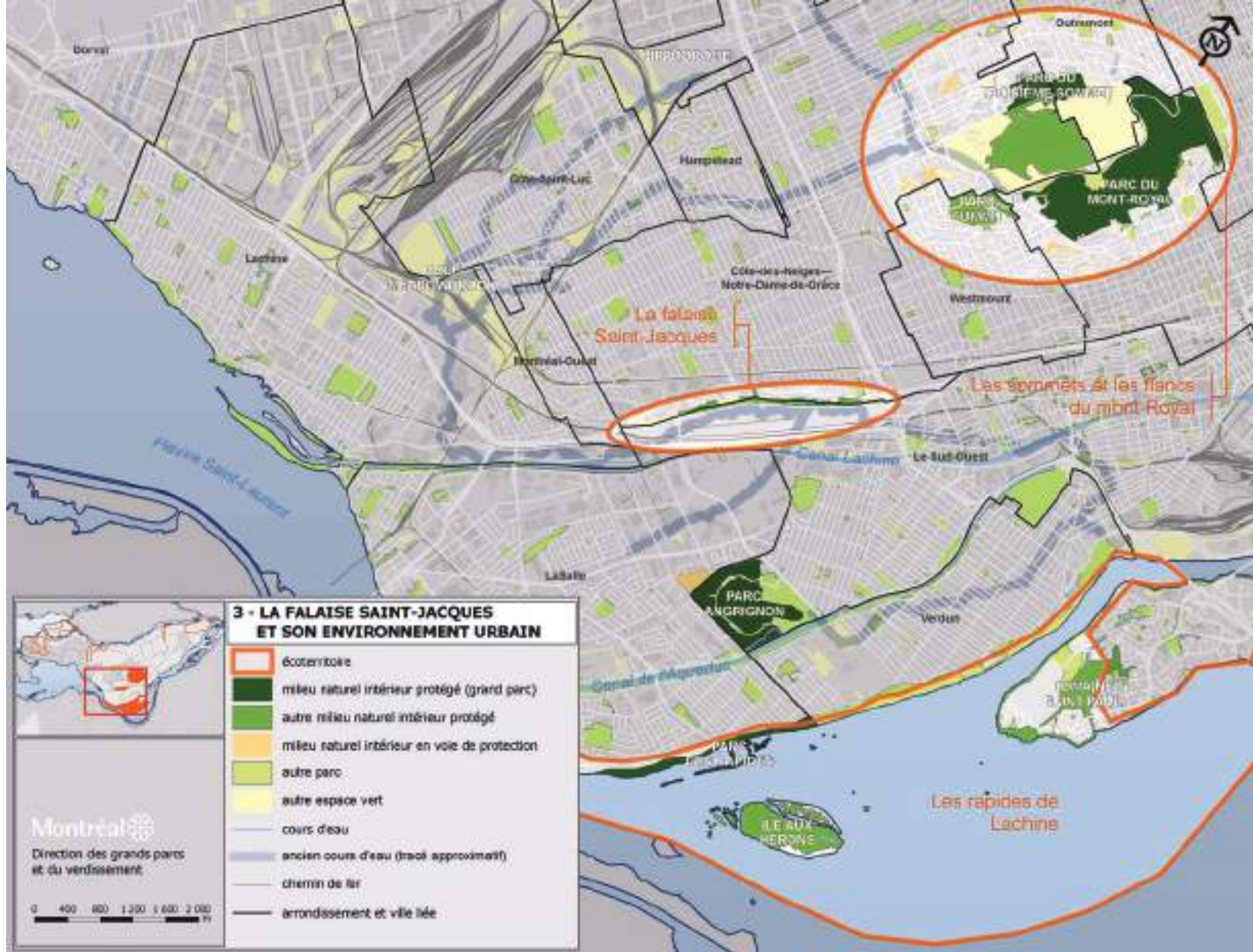


Bernaches du Canada et castor, parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard



Vue aérienne d'un marais dans le secteur de la coulée Grou







### 3. Créer un lien vert regroupant la partie amont du bassin versant de la rivière Saint-Pierre, la falaise Saint-Jacques et les rapides de Lachine pour mettre en valeur le secteur sud de l'île de Montréal

#### Contexte

Le projet d'aménagement de l'Hippodrome et la reconstruction de l'échangeur Turcot posent un problème pour la gestion des eaux de surface. La restauration du bassin versant de la rivière Saint-Pierre constitue une opportunité intéressante pour y remédier, sans compter l'intérêt d'une telle initiative sur le plan patrimonial. De plus, la connexion de la falaise Saint-Jacques avec les rapides de Lachine vers le sud et la partie amont



Parc Angrignon et parc du Bois-des-Caryers

restaurée du bassin versant de la rivière Saint-Pierre vers l'ouest, permettrait de désenclaver la falaise. Ce lien vert et hydrique serait très structurant dans un territoire comprenant peu de milieux naturels.

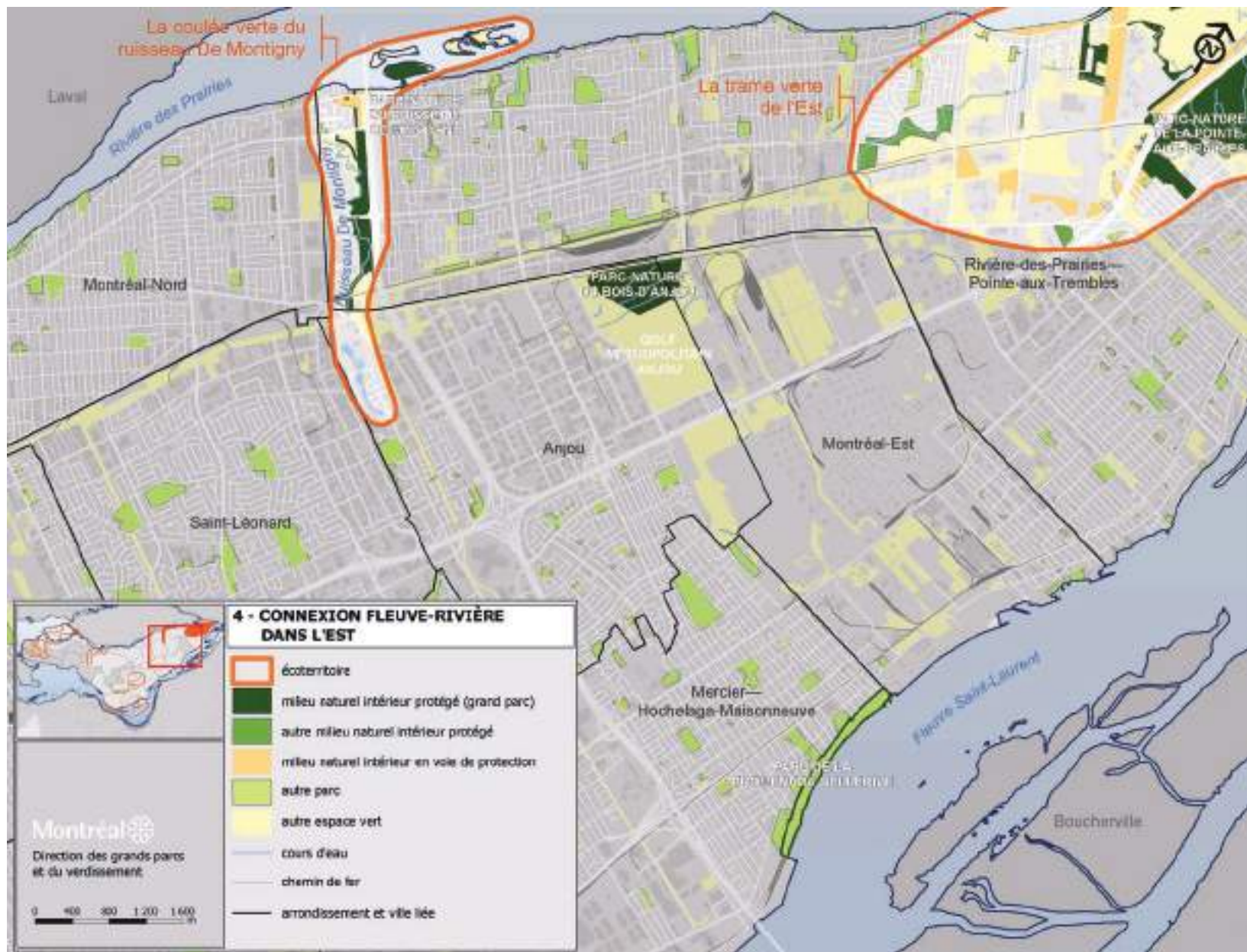
#### Perspectives d'action

- Réaliser une étude de faisabilité hydrique sur la possibilité de restaurer la portion amont du bassin versant de la rivière Saint-Pierre pour rejoindre le pied de la falaise Saint-Jacques;
- Réaliser une étude de faisabilité sur la possibilité de connecter la falaise Saint-Jacques aux rapides de Lachine;
- Préparer des scénarios d'aménagement intégrant les aspects écologiques et paysagers pour l'ensemble du lien vert et hydrique.



Golf Meadowbrook







#### 4. Assurer une connexion entre le parc de la Promenade-Bellerive, le parc-nature du Bois-d'Anjou et l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny pour mettre en lien le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies dans l'est de l'île de Montréal

##### Contexte

Le parc de la Promenade-Bellerive, le parc-nature du Bois-d'Anjou et l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau De Montigny sont des entités enclavées dans la trame urbaine. Leur connexion permettrait d'avoir un réseau d'espaces verts d'intérêt, tout en reliant le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies.

##### Perspectives d'action

- Réaliser une étude de faisabilité sur la possibilité de connecter ces entités entre elles;
- Préparer des scénarios d'aménagement de liens écologiques et récréatifs en profitant des projets de réfection de rue.



Parc-nature du Bois-d'Anjou



Sentier cyclable en milieu naturel



# Conclusion

La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels a bientôt 10 ans et rappelons-le, sa mise en œuvre est un grand succès. Les actions entreprises ont permis de faire passer de 3,1 % à 5,75 % le taux de protection à l'intérieur des terres de l'agglomération. La cible de 6 % n'est pas loin d'être atteinte.

Le présent bilan témoigne des nombreux projets réalisés dans les écoterritoires et sur l'ensemble de l'agglomération, mais aussi d'actions prioritaires à initier, de défis à relever ainsi que de projets structurants et porteurs à amorcer. Le rapport sur la biodiversité | 2013, quant à lui, a mis en évidence la richesse de la biodiversité montréalaise mais aussi sa grande fragilité. C'est un bilan positif à plusieurs égards. Toutefois, les défis sont nombreux pour les années à venir, notamment du fait de la fragmentation des habitats et de la présence d'espèces envahissantes.

L'année 2013 constitue une étape clé pour la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. En effet, l'évolution du contexte socio-économique et climatique ainsi que la prise de conscience encore plus affirmée de l'importance de la nature en ville amènent à

se doter de nouveaux outils d'intervention, tant sur le plan de la planification que de la gestion des nouveaux milieux naturels protégés. Aussi, l'entrée en vigueur du PMAD, la révision en cours et prévue des outils de planification urbaine (schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération et plan d'urbanisme de la Ville de Montréal) pourraient offrir de nouvelles opportunités d'intervention.

Trois grandes orientations sont proposées pour les années à venir. Bien entendu, il s'agit tout d'abord de la poursuite des objectifs de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels selon les axes d'intervention de celle-ci et les projets identifiés dans ce bilan. L'objectif est d'atteindre, voire de dépasser, la cible de 6 % de milieux naturels protégés. L'accent doit continuer à être mis sur les grands territoires comportant des espaces naturels riches et diversifiés (parcs, rives et écoterritoires). Il doit aussi porter sur les démarches à initier sur les quatre chantiers structurants proposés, ceux-ci s'inscrivant en contribution à la constitution de la Trame verte et bleue du Grand Montréal et à la création, dans les quartiers densément peuplés, de nouveaux liens verts.

En second lieu, l'évolution du contexte et la révision des outils d'urbanisme nous incitent à mener une réflexion sur les secteurs d'intervention de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et notamment les écoterritoires. Concept rassembleur et emblématique de la Politique, ceux-ci suscitent toujours un vif intérêt au sein de la collectivité montréalaise et une série d'initiatives de protection à succès s'y sont déroulées. Près d'une décennie après leur établissement, il y a lieu de réévaluer les besoins, afin de se renouveler face à des espaces naturels constamment en évolution, et d'adapter ou de mettre sur pied de nouveaux projets porteurs



Marais au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard

pour le milieu. La création de liens verts est une nouvelle orientation importante articulée aux initiatives d'augmentation du couvert végétal et aux promenades urbaines. La réhabilitation de milieux dégradés doit aussi retenir l'attention. Les quatre grands chantiers proposés s'inscrivent d'ailleurs dans ces perspectives.

Enfin, en regard du large cadre d'intervention de la Direction des grands parcs et du verdissement et de la vision dont elle s'est dotée<sup>6</sup>, il y a lieu d'initier une réflexion sur l'ensemble du territoire montréalais, ceci, toujours dans l'objectif d'offrir aux citoyens une belle qualité de vie, mais aussi

en vue d'assurer une meilleure résilience face aux changements. Ainsi, la Direction des grands parcs et du verdissement amorce un travail d'envergure visant le développement d'un plan et d'une vision globale pour l'ensemble du territoire montréalais afin :

- d'optimiser différents leviers de développement et de financement;
- d'assurer une cohésion entre les différents projets;
- de miser davantage sur la force des partenariats;
- et de maximiser l'implication de la collectivité.

Rappelons, en effet, que le succès de la Politique dépend de la reconnaissance par tous et chacun de la valeur de la nature en ville et de son apport au développement durable et à la qualité de vie à Montréal. Au delà de cette reconnaissance, ce sont les gestes de chacun en faveur de la biodiversité qui permettront de poursuivre la conciliation entre développement et protection de la nature en ville au bénéfice des générations présentes et futures.



Nid de canard colvert à Sainte-Anne-de-Bellevue



Découverte du Ououaron



Floraison du dicentra à capuchon, parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

<sup>6</sup>Vision de la Direction des grands parcs et du verdissement : « Consciente de l'importance des enjeux environnementaux, avec en toile de fond la nécessité de s'adapter aux changements climatiques, la Direction des grands parcs et du verdissement est reconnue pour son leadership et l'influence positive qu'elle exerce afin que le façonnement de la ville se réalise en intégrant l'ensemble des « éléments nature » présents sur son territoire. Dans cette perspective, et en lien direct avec la qualité de vie des Montréalais, elle met de l'avant le concept d'« urbanité inclusive » caractérisé par la protection de la biodiversité et le déploiement d'une véritable « ville verte » distinctive et performante aux plans économique, social, culturel et environnemental. »





Nouveau développement et bassin de rétention à Pierrefonds-Roxboro

# Les annexes

Annexe A. Actions entreprises depuis le dernier bilan : avril 2009 - août 2013

Annexe B. Superficie protégée : synthèse 2004 - août 2013



## Annexe A\_ Actions entreprises depuis le dernier bilan (avril 2009- août 2013)

Écoterritoire	Action	État d'avancement	Notes
<b>Forêt de Senneville</b>	Caractérisation écologique de 2 massifs forestiers au sud de l'A-40	Complété (2011)	Un rapport a été déposé au Village de Senneville. L'exercice a permis de constater que les massifs forestiers ont une valeur écologique élevée.
	Collaboration à la protection d'une zone de conservation de 13 ha sur les terrains du cimetière de Senneville		
<b>Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme</b>	Responsable de la démarche ayant mené à l'acquisition d'environ 31 ha, par le MDDEFP, à des fins de conservation qui seront gérés par la Ville	Entente conclue entre le MDDEFP et Investissement Québec (annonce officielle en 2011)	Le terrain sera annexé au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme lorsque les modalités d'acquisition et de gestion seront finalisées.
	Protection de plusieurs espaces totalisant près de 100 ha associée au projet de développement urbain à Pierrefonds-Ouest	Complété (2011)	Le projet de conservation de 180 ha au total permettra d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et de le relier notamment aux parcs-nature environnants pour favoriser un vaste territoire viable autour de la rivière à l'Orme.
<b>Corridor écoforestier de l'Île Bizard</b>	Protection de 6,7 ha à des fins de conservation aux abords du parc-nature du Cap Saint-Jacques	Complété (2011)	La protection de ce terrain permet d'agrandir le parc-nature du Cap-Saint-Jacques.
	Acquisition d'un terrain de 0,9 ha à l'ouest du Chemin du Tour, permettant d'agrandir le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard	Le terrain était en voie d'acquisition lors de la publication du dernier bilan de la Politique; sa protection est maintenant confirmée (2009)	Le terrain comprend un milieu d'intérêt caractérisé par une érablière centenaire.
	Aménagement du sentier de la Pointe-aux-Cèdres dans le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard	Complété (2012)	Le nouveau sentier donne accès à 2 belvédères qui offrent un point de vue sur la rivière des Prairies.
	Mise en place d'une table de concertation (Ville, gouvernement du Québec, groupes locaux, citoyens) concernant un projet de paysage humanisé dans la zone agricole permanente	Création de la table de concertation (2010); discussions en cours	Le paysage humanisé est une catégorie d'aire protégée qui reconnaît la contribution des activités humaines en place à la biodiversité et à la conservation de paysages remarquables (L.R.Q., chapitre C-61.01).
	Planification de l'aménagement d'un sentier de découvertes dans la zone agricole permanente	Renouvellement en cours du permis d'occupation entre le MTQ et la Ville en vue de l'aménagement d'un sentier polyvalent. Exploration de différents scénarios de passage	Ce sentier polyvalent permettrait de relier le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard à la Pointe Théoret.
Participation à la définition de la zone de conservation et aux mesures de protection des milieux naturels dans le cadre du développement résidentiel du « Village de l'île »	Discussions entre le promoteur, le MDDEFP et la Ville concernant la cession de terrains à des fins de parcs et le plan de gestion global des eaux de ruissellement et des milieux humides	Le promoteur cédera à terme environ 30 % du territoire à la Ville. Une partie des terrains doit permettre d'agrandir le parc municipal Eugène Dostie et l'autre partie deviendra une zone de conservation.	

## Annexe A\_ Actions entreprises depuis le dernier bilan (avril 2009- août 2013)

Écoterritoire	Action	État d'avancement	Notes
<b>Rapides du Cheval Blanc</b>	Acquisition d'un terrain de 6,25 ha permettant de consolider le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc et d'offrir un accès à la rivière des Prairies	Complété (2009)	Ce terrain, notamment composé d'un grand marécage et de friches arbustives et arborescentes, abrite des espèces à statut précaire.
	Incorporation de 3 parcs locaux (parcs des Arbres, Roxboro et du Cheval-Blanc) au parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc	Complété (2009)	Le parc-nature doit faire l'objet d'un aménagement en vue de son ouverture au public.
<b>Coulée verte du ruisseau Bertrand</b>	Protection d'un terrain de 0,22 ha dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay et reboisement	Acquisition complétée (2010) Reboisement (2011 - 2012)	Ce terrain était enclavé dans le parc-nature et sa protection permet d'agrandir le parc et de le consolider.
	Mise en valeur et conservation du Bois-de-Saraguay : plan directeur et première phase d'intervention	Présentation des grandes orientations en 2012 au Conseil du patrimoine	
	Production d'un plan concept pour l'écoterritoire	Tenue d'un atelier public en vue d'établir une vision pour l'écoterritoire (2012)	Le plan concept préliminaire fera l'objet d'une consultation publique.
	Adoption d'un règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc-nature des Sources	Adoption du règlement complétée en 2012; une entente avec Aéroports de Montréal est sur le point d'être finalisée	La création du parc-nature des Sources signifie à terme la protection de 40 ha situés dans une trame industrielle.
<b>Sommets et flancs du mont Royal</b>	Développement d'un outil d'estimation de la biomasse végétale dans le cadre du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal	Complété (2009 - 2010)	Ce nouvel outil unique, élaboré en collaboration avec l'Institut de recherche en biologie végétale, pourrait servir dans le cadre d'autres projets ailleurs dans l'agglomération.
	Location d'un terrain de l'Université de Montréal d'environ 13 ha à des fins de parcs pour une durée de 50 ans	Complété (2010)	La location de cet espace, combinée à celle du territoire adjacent (comprise dans le dernier bilan), permet la constitution du parc du Troisième-Sommet qui sera accessible à la fin des travaux d'aménagement du chemin de ceinture en 2014.
	Accompagnement d'une initiative de protection sur les terrains de l'Oratoire Saint-Joseph	Complété (2011)	Données sur les milieux naturels présents fournies à l'ONG, lequel est chargé, par l'Oratoire, de préparer la demande de statut de réserve naturelle au MDDEFP.
	Protection d'un terrain de 0,06 ha, sous la forme d'un don écologique, sur la rue Hill Park Circle à proximité du lac aux Castors	Le terrain était en voie d'être protégé lors de la publication du dernier bilan de la Politique; sa protection est maintenant confirmée (2009)	



## Annexe A\_ Actions entreprises depuis le dernier bilan (avril 2009- août 2013)

Écoterritoire	Action	État d'avancement	Notes
<b>Coulée verte du ruisseau De Montigny</b>	Adoption du plan concept pour l'écoterritoire par le comité exécutif	Complété (2011); le plan concept a fait l'objet d'une consultation publique en juin 2010	Trois orientations sont proposées : valoriser la biodiversité et les paysages; améliorer la continuité au sein de l'écoterritoire et le sentiment d'intimité; améliorer la connexion avec les quartiers avoisinants.
	Aménagement de l'île Lapierre	Le document de planification « Plan de mise en valeur et aménagement de l'île Lapierre » a été élaboré	Des partenaires ont été consultés (Canard Illimités Canada, Club de minéralogie de Montréal).
	Aménagement des buttes le long de l'A-25	Ensemencement de plantes herbacées sur les 6 buttes (2011); plantations d'arbres et d'arbustes sur les 6 buttes (2012 - 2013)	Le choix des espèces végétales indigènes a été effectué pour créer une mosaïque de milieux ouverts et forestiers propice à la biodiversité.
<b>Trame verte de l'Est</b>	Engagement d'Hydro-Québec à compenser la destruction d'un secteur d'intérêt d'environ 5 ha par des initiatives de protection couvrant environ 31 ha	Intégration des engagements d'Hydro-Québec dans l'acte d'échange des terrains (à compléter)	Les mesures de compensation concernent la renaturalisation d'une partie d'une emprise après son démantèlement, la protection de parcelles boisées, des aménagements écologiques et un programme de renaturalisation d'un autre tronçon sur une emprise hydro-électrique.
	Acquisition de 6 lots totalisant environ 0,25 ha à des fins de conservation au nord de la Gare de l'Est et protection de terrains municipaux adjacents	Complété (2011)	Cet ensemble permet d'agrandir le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.
	Acquisition d'un terrain d'environ 0,2 ha aux fins d'expansion du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies (Faubourg Pointe-aux-Prairies)	Complété (2009)	Ce terrain permet de compléter le corridor écologique prévu dans le projet de conservation et d'assurer une gestion adéquate du réseau hydrique.
	Protection de 2,89 ha dans une trame industrielle à la jonction de l'A-40 et d'Henri-Bourassa	Cet espace était en voie d'être protégé lors de la publication du dernier bilan; sa protection est maintenant confirmée (2011)	Le terrain fait maintenant l'objet d'un zonage de conservation.
<b>Rapides de Lachine</b>	NA	NA	NA
<b>Falaise Saint-Jacques</b>	Participation à un comité de travail avec le MTQ impliquant le suivi de la protection de milieux naturels et de la gestion des eaux pluviales en lien avec le projet de réaménagement de l'échangeur Turcot	Participation à différents comités : •avec le MTQ •comité sur le drainage (hippodrôme, Meadowbrook, Turcot)	Le décret 810-2010, adopté en 2010 par le gouvernement du Québec, comprend notamment une condition sur l'établissement d'une zone tampon avec une largeur moyenne d'au moins 30 m.

## Annexe A\_ Actions entreprises depuis le dernier bilan (avril 2009- août 2013)

Autres	Action	État d'avancement	Notes
<b>Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal</b>	Adoption du règlement RCG 09-035 du conseil d'agglomération signifiant la constitution du Répertoire	Complété (2009); le répertoire sera accessible sur Internet (implantation en cours)	Le répertoire vise à confirmer officiellement les sites voués à la protection, au maintien et/ou au rehaussement de la biodiversité à long terme, et à rendre compte des efforts consentis par la collectivité (gouvernements fédéral/provincial, municipalités et propriétaires privés).
	Adoption des « Lignes directrices pour l'inscription et la gestion des sites désignés au Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal »	Complété (2009)	Les lignes directrices établissent les conditions d'inscription et de gestion des sites. L'inscription résulte d'une démarche volontaire de la part du propriétaire. Les sites répondant aux critères y seront inscrits progressivement.
<b>Terrains municipaux d'intérêt écologique dans les écoterritoires</b>	Établissement d'un programme de conservation précisant les actions à mettre en place pour assurer la protection des lots/parties de lots à valeur écologique appartenant à la Ville, à maintenir dans les écoterritoires	Accord de principe du CE (juin 2013) pour la conservation des 150 hectares de terrains municipaux	Les actions à mettre en place incluent les opérations cadastrales, le versement aux fins d'agrandissement d'un parc et le zonage de conservation.
<b>Refonte du site Internet de la DGPV</b>	Mise à jour et ajout d'informations sur la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, la biodiversité et autres sujets d'intérêt sur le nouveau site de la DGPV	Complété (2012); d'autres mises à jours et ajouts pourront se faire au besoin	La section sur les écoterritoires, par exemple, permet d'obtenir, pour chaque site, des informations sur les milieux naturels présents et la faune et la flore qu'ils abritent, ainsi que les actions de protection qui s'y déroulent.
<b>Caractérisation de cours d'eau stratégiques</b>	Caractérisation de 8 cours d'eau de l'agglomération en partenariat avec le CRE-Montréal et le MDDEFP	Démarche en cours	Cette initiative permettra d'accroître les connaissances sur ces cours d'eau afin de mieux les protéger.



## Annexe B \_ Superficie intérieure protégée : synthèse 2004 – août 2013

Ce tableau synthèse présente une vue d'ensemble des résultats des interventions ayant contribué à la protection de 5,75 % de la superficie intérieure de l'agglomération depuis l'adoption de la Politique.

Écoterritoire	Superficies (en hectares)					Montants dépensés (en \$)	Outils de protection utilisés (nécessitant ou non une dépense)
	Protégée avant l'adoption de la politique (2004)	Protégée depuis l'adoption de la politique	En voie d'être protégée (entente à ratifier)	Total	% du territoire (agglomération = 50 089 ha)		
Forêt de Senneville	245,1	29,6	0	274,7	0,55	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bail de location à des fins de parc</li> <li>Engagement ferme de protection de terrains par des ONG, des propriétaires privés ou des arrondissements</li> <li>Cession de terrains à valeur écologique à la Ville</li> <li>Servitude de conservation</li> <li>Don écologique</li> <li>Changement de zonage</li> <li>Acquisition par la Ville</li> <li>Acquisition par le gouvernement de terrains à des fins de protection, dont la Ville assure la gestion</li> <li>Incorporation de parcs locaux à des parcs-nature</li> <li>Confirmation du statut de protection de terrains (parties de grands parcs qui feront l'objet d'une gestion écologique; grands parcs qui font l'objet d'une gestion écologique mais qui n'étaient pas inscrits au registre du MDDEFP)</li> </ul>
Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme	358,0 <sup>1</sup>	370,0 <sup>2</sup>	54,7	782,7	1,56	12 929 679,99	
Corridor écoforestier de l'Île Bizard	222,2	40,7	40,3	303,2	0,60	8 505 909,03	
Rapides du Cheval Blanc	0,0	35,8	0,0	35,8	0,07	412 807,42	
Coulée verte du ruisseau Bertrand	247,9	0,2	46,7	294,8	0,59	647 250,00	
Sommets et flancs du mont Royal	169,9	122,9	13,0	305,8	0,61	436 031,00	
Coulée verte du ruisseau De Montigny	1,8	28,4	4,9	35,1	0,07	8 782 785,50	
Trame verte de l'Est	230,7	63,1	125,1	418,9	0,83	3 017 756,64	
Rapides de Lachine	51,2	74,3 <sup>3</sup>	0,0	125,5	0,25	-	
Falaise Saint-Jacques	0,0	16,0	0,0	16,0	0,03	-	
Hors écoterritoire	42,3	243,1 <sup>4</sup>	7,2	292,6	0,58	-	
<b>Sous-total</b>	<b>1569,1</b>	<b>1011,1</b>	<b>291,9</b>	<b>2 885,1</b>	<b>5,75</b>	<b>34 732 219,58</b>	

<sup>1</sup> Comprend la partie du parc-nature du Cap-Saint-Jacques à Pierrefonds-Roxboro, la partie sur l'île Bizard est incluse dans le corridor écoforestier de l'île Bizard.

<sup>2</sup> Comprend le parc agricole du Bois-de-la-Roche même si celui-ci se retrouve à cheval sur les écoterritoires de la forêt de Senneville et du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme.

<sup>3</sup> Dans le bilan 07-08, les superficies pour le parc Angrignon ont été considérées dans l'écoterritoire des rapides de Lachine, elles se retrouvent maintenant dans « hors écoterritoire ».

<sup>4</sup> Avec l'adoption en 2009 des lignes directrices du Répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération, une partie du parc Angrignon a été retirée du calcul des aires protégées (espaces gazonnés et de stationnement, notamment) afin de respecter les critères, diminuant ainsi la superficie inscrite comme protégée au tableau du bilan 07-08.

## 5. Références et informations pertinentes

### Site Internet de la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal :

<http://ville.montreal.qc.ca/grandsparcs>

- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004)
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal : bilan et orientations (mai 2006); et bilan 07 + 08 (décembre 2009)
- Politique de l'arbre (2005)
- Plan d'action canopée 2012-2021
- Rapport sur la biodiversité | 2013
- Ainsi que plusieurs textes et renseignements additionnels sur le patrimoine naturel de Montréal, les défis qui se posent et les initiatives mises en œuvre par la Ville (notamment les Promenades urbaines)

### Autres sites pertinents (selon les mentions dans le présent bilan) :

Ville de Montréal (Projet de Plan de développement durable, informations sur les futurs plan d'urbanisme et schéma d'aménagement et de développement, textes et brochures d'information de certains arrondissements sur la protection des rives) :

<http://ville.montreal.qc.ca>

Communauté métropolitaine de Montréal (Plan métropolitain d'aménagement et de développement) : <http://cmm.qc.ca/>

Gouvernement du Québec (documents d'information et textes du MDDEFP liés à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables): <http://www.gouv.qc.ca/>

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies (informations sur l'initiative sur l'action infranationale, le Partenariat mondial et les projets comme l'Indice de biodiversité et Action locale pour la biodiversité, ainsi que le Cities and Biodiversity Outlook) : <http://www.cbd.int/>

Union internationale pour la conservation de la nature (définition d'aire protégée) : <http://www.iucn.org/>

### ACRONYMES

CDB : Convention sur la diversité biologique

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

MDDEFP : ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec

MTQ : ministère des Transport du Québec

PDZA : Plan de développement de la zone agricole



## **Remerciements**

L'équipe tient à remercier tout particulièrement l'ensemble de la Direction des grands parcs et du verdissement pour sa contribution inestimable aux réalisations qui font l'objet de ce bilan et à la rédaction du document.

Un grand merci également aux services et directions de la Ville, aux arrondissements et villes liées, ainsi qu'aux nombreux collaborateurs externes ayant contribué à l'atteinte des résultats présentés.

### **Coordination et rédaction**

Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, Ville de Montréal

Mario Cicioli, directeur

Daniel Hodder, chef de division Stratégies, programmes et politiques

Véronique Angers, chef de section, Développement et partenariat

Joëlle Roy LeFrançois, conseillère en aménagement

Sabine Courcier, conseillère en aménagement

Claude Thiffault, conseiller en aménagement

### **Cartographie et design graphique**

Marco Duplessis, technicien en géomatique

### **Crédits photos**

Photos obliques : Air Imex

Autres photos : Ville de Montréal (ou spécifié sur la photo)